Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le 17 NOV. 2026
ID : 076-217602556-20261110-2026338DEC-CC

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EU

DECISION

N°2026/338/DEC/ 8.9

Le Maire de la Ville d'**Eu**,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 mars 2026 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,

- Considérant la demande présentée par l'association « **Centre de loisirs la Hêtraie** » de mise à disposition de personnel communal afin de réaliser sur sa parcelle un terrain de boules de pétanque,

DECIDE :

Article 1er – Une convention de mise à disposition d'agents communaux des jardins et espaces verts est signée avec l'association « **Centre de loisirs la Hêtraie** » - 1, rue de Cayenne – 76260 Eu pour la création d'un terrain de pétanque sur le site de l'association.

Article 2 – La mise à disposition est gratuite. Les matériaux sont à la charge de l'association

Article 3– Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le dix novembre deux mille vingt-six

Robin DEVOGELAERE
Maire de la Ville d'Eu,
Conseiller régional

Mairie d'EU
Tél : 02.35.86.44.00
Mail : news@ville-eu.fr

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 17/11/2026
Reçu en préfecture le 17/11/2026
Publié le
ID : 076-217602556-20261110-2026338DEC-CC